

## Appel à manifestation d'intérêt (AMI) ACCOMPAGNEMENT AU COMPOSTAGE PARTAGE

### ❖ CONTEXTE

Environ 30% de nos ordures ménagères sont composées de déchets compostables qu'il serait possible de valoriser. Depuis plus de 10 ans, vous pouvez bénéficier de l'achat à tarif préférentiel de composteurs individuels et plus récemment de lombricomposteurs. En complémentarité, et pour permettre à tous de composter, SYCLUM propose un accompagnement technique à la mise en place de sites de compostage partagé (en quartier, en bas d'immeuble, en résidence...)

Pour aller encore plus loin dans la démarche, SYCLUM propose un appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur la mise en place de nouveaux sites de compostage partagé. Cet AMI propose un accompagnement technique et financier de vos projets. Ils s'adressent à tout type de demandeur.

Si vous souhaitez répondre à cet AMI, nous vous prions de prendre connaissance de l'ensemble du contenu suivant.

### ❖ LE COMPOSTAGE PARTAGÉ, C'EST QUOI ?

Le compostage partagé permet de composter près de chez soi (dans son quartier, sa résidence, en bas de son immeuble) les déchets organiques de plusieurs foyers ne pouvant pas composter à domicile. Les opérations nécessaires au compostage sont assurées collectivement par les utilisateurs avec l'accompagnement de la collectivité. Le projet deviendra à terme autonome. Le compost produit est la propriété des foyers utilisateurs du site.

Le compostage partagé fonctionne avec trois bacs :

- ✘ 1 bac de remplissage – pour le dépôt quotidien des déchets
- ✘ 1 bac de maturation – pour laisser le compost mûrir
- ✘ 1 réserve de broyat (matière sèche) – pour équilibrer, aérer et structurer le compost

Ainsi la totalité du cycle de la matière se fait sur place, sans transport de déchets : on dépose des déchets, on récupère du compost.

### LE PROCESSUS DE COMPOSTAGE

Pour fonctionner de manière optimale, le volume de déchets doit être :

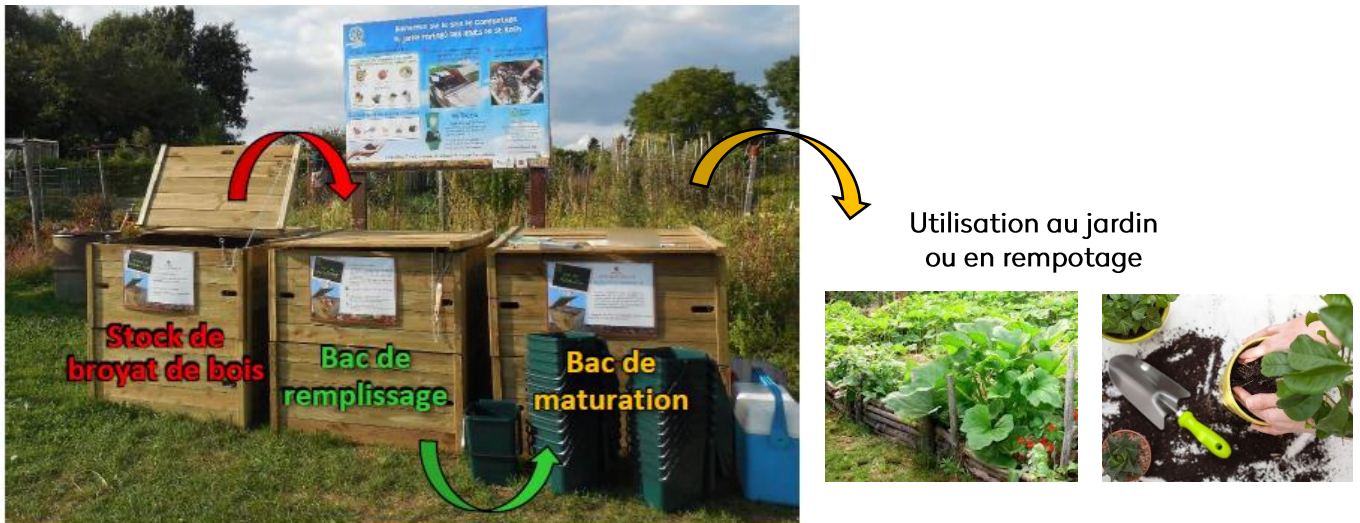
- 1) **Équilibré** en azote et carbone (déchets alimentaires et matière sèche)
- 2) **Humide** (ni trop, ni trop peu)
- 3) **Aéré** (et donc non tassé)



## OBJECTIFS

- ❖ Diminuer sa poubelle ménagère de 30% en produisant gratuitement du compost utile aux plantes
- ❖ Créer du lien avec ses voisins
- ❖ Participer à une action environnementale

## FONCTIONNEMENT D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ



## LA GESTION DU SITE/ LES TÂCHES RÉGULIÈRES

Assurée par les utilisateurs eux-mêmes, la gestion du site exige de la régularité et de l'attention mais finalement assez peu de temps. On peut résumer ainsi les tâches essentielles :

- **A chaque apport**, l'utilisateur étale ses déchets à l'aide de la petite griffe, et les recouvre d'une fine couche de broyat : **2 minutes**
- **Chaque semaine ou tous les 15 jours** selon la taille du site, les personnes identifiées « référentes » brassent à la fourche les derniers apports : **5 minutes à tour de rôle**
- **Tous les 5 ou 6 mois**, le groupe des utilisateurs se retrouve pour récolter le contenu du bac de maturation, puis transférer le bac de remplissage dans le bac de maturation : **opération collective conviviale – 2 heures**
- **En cas de besoin, plusieurs fois dans l'année**, les « référents » et SYCLUM peuvent faire le point ensemble pour améliorer le fonctionnement : **20 minutes**

## ❖ MÉTHODOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉE

### 1. PRÉ-REQUIS AU LANCEMENT DU PROJET

Un ou plusieurs foyers signalent leur intérêt pour installer un site de compostage partagé près de chez eux... Une commune ou une structure peut être également à l'origine d'un projet.



## 2. ENQUÊTE SUR L'OPPORTUNITÉ D'INSTALLATION

Une réflexion doit être menée sur le périmètre d'habitations visé, sur la quantité de déchets visée et sur l'inscription du projet dans son territoire (liens à faire avec d'autres acteurs).

Prendre en compte l'existant peut aider à trouver l'emplacement adéquat pour la cohérence globale du service de gestion des déchets.

A cette étape, des emplacements envisageables peuvent d'ores et déjà être identifiés : nous préconisons une surface de 4m de long sur 3m de large. Un site de compostage est configuré pour couvrir les besoins de 30 foyers maximum.

- ⇒ Selon le projet, SYCLUM pourra orienter et proposer une solution différente et/ou complémentaire au compostage partagé.

## 3. ENQUÊTE DE VOISINAGE

Elle permettra de déterminer, dans le périmètre identifié, le nombre de foyers potentiellement intéressés pour utiliser le site et d'identifier de nouveaux foyers volontaires pour s'impliquer dans la vie du site.

L'enquête est réalisée en porte-à porte à l'aide d'un mini questionnaire (outil mis à disposition), avec les personnes à l'initiative du projet.

A la suite de l'enquête, un bilan est dressé avec les différents acteurs du projets.

- ⇒ A ce stade, l'enquête a permis d'établir le dimensionnement du projet, les riverains ont eu connaissance du projet, des personnes volontaires se sont positionnées pour le suivi du site : le projet se concrétise !

## 4. RECHERCHE D'UNE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN BROyat

Un apport de matières sèches (idéalement du broyat de bois fin et défibré) étant indispensable au bon fonctionnement du site de compostage, il est nécessaire de s'assurer dès le début du projet d'une source d'approvisionnement de broyat en se rapprochant de la commune si elle produit ou possède du broyat, d'un paysagiste/professionnel des espaces verts ou bien d'un autre acteur possédant du broyat.

La contractualisation pour un approvisionnement en broyat régulier (3-4 fois par an) peut s'avérer utile pour gagner du temps et de l'énergie.

- ⇒ L'absence d'approvisionnement en broyat est un point de blocage du projet. En cas de difficultés, SYCLUM pourra aider la recherche.

## 5. RÉFLEXION SUR LES DÉBOUCHÉS DU COMPOST MÛR

Le compost produit sur un site de compostage partagé arrive à **maturité sur place** et **appartient à l'ensemble des acteurs du projet**. Il est important de se renseigner sur l'intérêt de ces personnes pour récupérer du compost à l'issue du processus.

Plusieurs options sont envisageables : utilisation d'une partie du compost sur place dans des plantations collectives, distribution aux utilisateurs du site pour leurs balconnières ou autres, récupération d'une partie par le bailleur / par la commune pour ses espaces verts...



En moyenne, après la première année de fonctionnement, un site composé de 3 composteurs de 570L produit environ 400L de compost mûr tous les 6 mois, soit 800L par an.

### Si les conditions suivantes sont réunies, le projet peut voir le jour :

- Plus de 6 foyers (15 foyers en centre bourg) intéressés pour utiliser le site. Au-delà de 30 foyers, un second site devra être envisagé.
- Au moins 2 personnes volontaires pour assurer le suivi du site et suivre une formation spécifique adéquate (« référents de site »), module de formation gratuit proposé par SYCLUM.
- Validation d'un emplacement convenable pour tous: pratique pour ceux qui apportent les déchets, pour le suivi du processus, pour les approvisionnements en déchets secs (feuilles mortes, broyat...), pour la récolte...
- Piste de partenariat pour l'approvisionnement en broyat
- Absence d'opposition concrète au projet

## 6. INSTALLATION DU SITE DE COMPOSTAGE

Le site est installé par SYCLUM en présence et avec l'aide de la commune et des initiateurs du projet.

Un site est composé de :

- ✘ 3 composteurs en bois (taille définie en fonction des besoins révélés par l'enquête).  
Le fond des composteurs est équipé d'un grillage à maille rigide d'1cm pour se prémunir de la visite de rongeurs.
- ✘ 3 bâches sur panneaux bois permettant d'identifier la fonction de chacun des composteurs
- ✘ 1 grand panneau d'affichage (dimension A0) présentant le fonctionnement du site fixé sur 2 poteaux bois ou sur un support existant

L'ensemble de ce matériel est mis à disposition gratuitement par SYCLUM et reste sa propriété en tant que biens affectés au service public de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Toute modification du site (ajout/retrait/changement d'un bac ou de la communication) devra faire l'objet d'une demande auprès de SYCLUM.

La commune ou le partenaire qui bénéficie du projet s'engage à fournir :

- ✘ le broyat (premier approvisionnement dès l'inauguration du site, puis pour toute sa durée de vie)
- ✘ une petite griffe servant à étaler les apports, accrochée dans le bac de remplissage
- ✘ une petite pelle ou récipient servant à prendre le broyat, à accrocher dans la réserve de matière sèche
- ✘ une fourche servant aux brassages assurés par les référents
- ✘ en option : une brouette et une bâche, facilitant la récolte du compost mûr

Le bénéficiaire s'engage à entretenir les abords du site au même titre que les autres espaces dont il est propriétaire.



## 7. INAUGURATION DU SITE

L'installation d'un nouveau site de compostage s'accompagne d'une communication : affiches dans les halls d'immeuble, flyer dans les boîtes aux lettres du périmètre identifié, information sur le site internet et facebook de la commune, affiches et flyers dans les commerces du quartier ... Un rendez-vous est fixé pour l'inauguration du site. Des outils de communication peuvent être mis à disposition si besoin.

L'inauguration du site est un moment privilégié pour expliquer au plus grand nombre les consignes d'utilisation, le fonctionnement du site, pour présenter les référents du site. C'est l'occasion de distribuer les bio-seaux (offerts par SYCLUM) aux futurs utilisateurs du site qui laissent leurs coordonnées pour être informés de toute opération/information concernant la vie du site. Conviviale, une inauguration se clôture généralement par un verre de l'amitié, offert par le bénéficiaire.

⇒ A ce stade, le site est fonctionnel et peut être utilisé. L'équipe de bénévoles (pour le suivi du site) est identifiée par l'ensemble des utilisateurs.

## 8. SUIVI DU SITE ET ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

### *Engagements de SYCLUM*

SYCLUM s'engage à suivre régulièrement le site durant sa première année de fonctionnement, dans la limite de ses capacités d'accompagnement. A titre indicatif, le suivi d'un site la première année représente 35h en moyenne.

Ce suivi consiste à :

- ✘ effectuer au moins un passage par mois sur le site pour vérifier son bon fonctionnement,
- ✘ prendre contact régulièrement avec les référents du site, à rester disponible par mail/téléphone pour répondre aux interrogations,
- ✘ mettre à disposition les outils de communication nécessaires à la vie du site (affiche bilan, invitation à participer au premier transfert, invitation à la récolte, infos diverses...),
- ✘ accompagner les référents dans leur sensibilisation : formations complémentaires, temps de rencontre avec d'autres référents, réponses personnalisées...

Les référents sont accompagnés pour le premier transfert de bac, pour la première récolte. Des tamis, une brouette et une bâche pourront être prêtés à cette occasion si besoin.

### *Engagements des référents*

Les référents du site s'engagent à :

- ✘ participer à une formation de base d'une soirée pour être à l'aise avec le suivi du site, comprendre le processus de compostage, connaître les bons gestes du compostage
- ✘ être attentif au bon respect des consignes par tous (déchets acceptés, étalage des déchets, ajout de broyat) et faire le lien avec les utilisateurs du site
- ✘ remettre un bio-seau aux nouveaux utilisateurs du site en leur expliquant le fonctionnement
- ✘ assurer le brassage à la fourche des couches supérieures du bac de remplissage
- ✘ coordonner avec l'aide des autres utilisateurs les opérations de transfert et de récolte (communication et organisation pratique)
- ✘ faire la demande de ravitaillement en broyat lorsque la réserve est faible
- ✘ se rendre disponible pour des points téléphoniques ou sur place programmés avec SYCLUM



✘ prévenir dans les plus brefs délais SYCLUM de toute anomalie, dysfonctionnement ou problème rencontré

⇒ Après une année de fonctionnement, le site est autonome ou en voie de le devenir. SYCLUM reste disponible en appui occasionnel. Les référents restent en lien avec SYCLUM et sont toujours invités à des temps de rencontres, d'échanges avec d'autres référents de site.

## POUR BÉNÉFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT...

La fiche de demande d'accompagnement est à retourner complétée par courrier à SYCLUM, 784 chemin de la déchèterie, 38510 ARANDON-PASSINS ou par mail à [elise.corlet@syclum.fr](mailto:elise.corlet@syclum.fr)

Les demandes seront étudiées tout au long de l'année suivant la procédure ci-après :

- ✘ Examen du projet
- ✘ Vérification de son éligibilité à l'AMI
- ✘ Priorisation des projets
- ✘ Réponse aux candidats dans les 15 jours suivant la réception de la demande

Le nombre de projets accompagnés est limité au temps annuel dédié à cette action.

Une priorité sera accordée aux communes faisant l'objet d'un projet global de réorganisation de la gestion des déchets.

